

REDACTEUR EN CHEF

J.-J. CASPAR - JORDAN

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

# Le Petit Havre

ORGANE REPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

## ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Europe et la Somme	7 Fr.	13 Fr.	25 Fr.
Autres Départements	8	15	28
Union Postale	12	25	45

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

## ANNONCES

**AU HAVRE**... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.  
**A PARIS**... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les annonces pour le Journal.  
 Le PETIT HAVRE est désigné pour les annonces judiciaires et légales.

## CARNET DE NOTES

Les gens de peu de foi s'imaginent que la perspective de la paix est faite pour ralentir l'entrain de nos soldats, et c'est sans doute pour cela qu'ils s'efforcent de mettre une sourdine aux propos de paix provoqués par l'aveu de la défaite de nos ennemis — sans se rendre compte, nous l'espérons, de l'injure gratuite qu'ils font ainsi aux combattants. Et cependant ceux-ci ont prouvé de façon éclatante la haute conception qu'ils ont du devoir présent.

Pour ne parler que de ce que j'ai vu, voici ce qu'ont fait les divisions de chasseurs alpins de l'armée Debenedy, car je suis désormais bien placé pour en connaître les exploits, sans en revendiquer la moindre part.

On sait que c'est à cette armée que revient l'honneur de la prise de Saint-Quentin et de la percée de la ligne Hindenburg, en liaison avec l'armée britannique. Le 1<sup>er</sup> octobre, le 36<sup>e</sup> corps pénétrait dans Saint-Quentin, mais les Allemands se défendant pied à pied, y restait accrochés, dans le faubourg d'Isle d'abord, puis aux portes mêmes de la ville. La bataille marqua un temps d'arrêt. Il était visible que l'ennemi ne serait délogé de là que quand la ligne Hindenburg reliant Saint-Quentin à Cambrai serait complètement défoncée.

Or, c'est sur ces entrefaites que l'on apprenait, tout-à-coup, le dimanche 6 octobre, que les empires centraux avaient adressé au président Wilson une proposition pour un armistice général immédiat et l'ouverture de négociations de paix.

Cette nouvelle, faisant luire enfin aux yeux de tous l'aube de la victoire et de la paix, causa dans toute l'armée un enthousiasme général. Mais ces espoirs et cet enthousiasme n'eurent d'autre effet que de stimuler l'élan des combattants, trop heureux de pousser à la route pour précipiter les événements — et quarante-huit heures après, les divisions de chasseurs alpins qui avaient la mission périlleuse de forcer la ligne Hindenburg achevaient leur tâche avec maestria, dégagèrent complètement Saint-Quentin et nous permettaient d'avancer toute notre ligne d'une dizaine de kilomètres jusqu'à l'Est de Cambrai, défilé lui aussi. « Jamais nos poilus n'ont aussi bien marché », nous disait-on, avec fierté, dans les rangs de ces bataillons cependant déjà convertis de gloire.

Ainsi, la perspective de la paix, telle que la veut la France et telle que l'a formulée le président Wilson, a été comme le coup de fouet qui a permis à nos soldats de réussir l'opération prodigieuse de forcer cette fameuse ligne Hindenburg dont nous connaissions depuis dix-huit mois, par de cruelles expériences, les formidables défenses — et de précipiter, par la destruction de ce bastion principal de l'ennemi, la retraite générale de ses armées à laquelle nous assistons désormais.

Et, certes, quand on a vu cette ligne Hindenburg, on se rend compte de tout l'ardeur, de tout le courage, de tout l'esprit de sacrifice qui ont été prodigués là !

Je l'ai parcourue l'autre jour et j'en garde l'impression d'une vision d'enfer. Ce qui frappe, ce ne sont pas seulement les défenses et abris bétonnés, à toute épreuve, semble-t-il, échelonnés sur cette véritable forteresse de plusieurs kilomètres de long ; ce ne sont pas seulement les ouvrages habilement dissimulés dans tous les accidents naturels du terrain ; c'est aussi et surtout l'état général même de ce terrain qui était véritablement miné sur plusieurs kilomètres de largeur. Là, le sol n'est pas seulement labouré par les obus comme sur les autres grands champs de bataille de la Somme, de Champagne ou de Verdun ; il est bouleversé de fond en comble par des trous de mines, et quels trous de mines ! Ce sont comme des cratères de volcans, des ravins, des précipices, et le paysage en est complètement modifié, avec les monticules qui se sont formés alentour. En de nombreux endroits, sur les routes, la dépression de terrain est telle qu'il faut renoncer à la combler et que le génie y jette des ponts, comme sur les rivières. Et c'est sur ce terrain truqué, s'ouvrant avec fracas pour engloutir d'un seul coup toute une compagnie, que nos soldats ont dû s'avancer pour accomplir leurs exploits ! Combien méritent-ils qu'on s'associe à leurs espoirs de cueillir bientôt le fruit de leurs victoires et de leurs sacrifices !...

**FRONT FRANÇAIS**  
 21 Octobre, 14 heures. — La nuit a été marquée par une assez forte activité de l'artillerie entre la Sarre et l'Aisne.  
 En Lorraine et en Alsace, des incursions dans les lignes allemandes nous ont permis de faire des prisonniers.  
 Nuit calme sur le reste du front.  
 23 heures. — Situation sans changement sur le front de l'Oise.  
 Entre l'Oise et la Serre, nos troupes ont repris dans la matinée leur progression. A droite, nous avons enlevé Mesbrecourt et Richecourt en faisant une cinquantaine de prisonniers.  
 A gauche, entre Tucs et Villers-le-Sec, nous avons également gagné du terrain en dépit de la vive résistance de l'ennemi.  
 La bataille a été acharnée sur les plateaux à l'Est de Vouziers ; les Allemands ont contre-attaqué à plusieurs reprises avec d'importants effectifs. Nos troupes ont résisté à tous les assauts et maintenu leurs positions.  
 Rien à signaler, sur le reste du front.

**FRONT BRITANNIQUE**  
 21 Octobre, après-midi. — Le nombre des prisonniers faits au cours de nos opérations d'hier au Nord de Le Cateau dépasse 3.000. Les positions ennemies le long de la Selle, naturellement très fortes, ont été opiniâtrement défendues. Des divisions anglaises, écossaises et galloises se lancèrent à l'attaque à deux heures du matin dans des conditions atmosphériques les plus défavorables, la pluie rendant l'avance extrêmement difficile.  
 De durs combats eurent lieu toute la journée au cours desquels l'ennemi opposa une vive résistance dans les villages le long du chemin de fer.  
 Dès que la ligne de la rivière fut enlevée, malgré un tir violent d'artillerie et de mitrailleuses, nous avons construit plusieurs ponts. Nos canons ont pu être ainsi placés immédiatement derrière notre infanterie et lui apporter un concours efficace à courte distance.  
 Pendant la soirée, certains points où des détachements ennemis résistaient encore, ont été nettoyés par des opérations locales.  
 Des contre-attaques venant de la direction de Romaricq ont été brisées avec de lourdes pertes pour les Allemands.  
 Au Nord de Denain, nos avant-gardes ont continué leurs progrès, en contact avec l'ennemi. Elles s'approchent du village de Saint-Amand et de la ligne de l'Escaut au Nord de Tournai.

**FRONT AMÉRICAIN**  
 20 Octobre. — A l'Ouest de la Meuse, nos troupes ont continué leur pression sur l'ennemi à l'Est de Bantheville.  
 Au cours de combats locaux dans le bois des Rappes, elles ont fait plus de cent prisonniers.  
 Sur la totalité du front au Nord de Verdun, tirs d'artillerie lourde et de mitrailleuses. De violentes contre-attaques ont été repoussées avec de lourdes pertes pour l'ennemi.  
 Au Nord de Verdun, pendant les durs combats de la semaine dernière, nous avons obligé l'ennemi à ramener des autres parties du front occidental un nombre toujours croissant de divisions qui défendent le terrain pied à pied avec la plus grande opiniâtreté afin d'assurer la retraite de l'armée allemande dont la position a été compromise par les attaques venant du Sud et de l'Ouest.  
 21 Octobre. — Au Nord de Verdun, nous avons avancé nos lignes en plusieurs points au cours de combats acharnés.

## COMMUNIQUÉS OFFICIELS

**FRONT FRANÇAIS**  
 Ce matin, nos troupes se sont emparées de la cote 297 et ont chassé l'ennemi du bois des Rappes, capturant 6 officiers, 255 hommes et un certain nombre de mitrailleuses.  
 Plus à l'Ouest, nos troupes ont amélioré leur position à la ligne Nord du bois de Bantheville et ont progressé au Nord-Est de Saint-Jurin.  
 A l'Est de la Meuse, l'ennemi a violemment bombarde nos positions du bois des Gaures.

**FRONT BELGE**  
 21 octobre. — Le groupe d'armées des Flandres, sous le haut commandement de S. M. le roi des Belges, a continué sa pression sur tout le front.  
 Dans leur retraite dans la zone d'opérations de l'armée belge, les Allemands ont dû abandonner les canons de la défense de la côte ; un certain nombre sont intacts. Le gros canon de 390, de Leugnonboom, qui avait tiré jusqu'à la dernière minute sur Dunkerque, a été capturé au cours de notre avance ; l'ennemi a dû se retirer sans avoir eu le temps de l'endommager.  
 Les détachements français qui avaient traversé la Lys ont été violemment contre-attaqués. Ils ont résisté aux attaques ennemies et ont légèrement développé leurs têtes de ponts à l'Est de la rivière.  
 La deuxième armée britannique borde l'Escaut de Bailleul à Helchin et, malgré la résistance de l'ennemi, a progressé de plus de quinze cents mètres entre l'Escaut et la Lys.

**FRONT ITALIEN**  
 21 octobre. — Considérable lutte d'artillerie sur le plateau de l'Asiago et sur la Piave. Dans la vallée de Fregene, nous avons dispersé de petits postes et fait des prisonniers.

**FRONT DES BALKANS**  
 Communiqué français  
 20 octobre. — Le 19 octobre, trente-quatre jours après le déclenchement de l'offensive, les troupes françaises ont atteint le Danube dans la région de Vidin et ont pris des mesures pour y interdire la circulation. Un monitor ennemi a dû s'échouer sur la rive Nord sous le feu de notre artillerie.  
 Le même jour, les forces alliées se sont emparées de Zaitchar. Leurs éléments avancés sont parvenus à dix kilomètres de Paratchin.  
 Sur le Morava, les troupes serbes sont en contact au Nord d'Alcincatz et de Krouchevatz avec des forces allemandes fortement retranchées.

**Communiqué serbe**  
 20 Octobre. — La cavalerie française avec les détachements serbes, est entrée le 19 octobre à Zaytchar.  
 Plus à l'Ouest, nous avons occupé Bolyvatz.  
 Dans la vallée de Morava, à l'Ouest, nos troupes ont entrées à Trstenik.

**Dernière Heure**  
 Avant la Bataille des Flandres  
 Paris. — Le général Degoutin a adressé, le 13 octobre, l'ordre du jour suivant à l'armée des Flandres :  
 « Soldats de l'armée des Flandres.  
 « Après tant d'héroïsme déjà déployé par vous en France, on vous demande un nouvel effort. Je tiens à vous dire que les résultats de cet effort qui doit être couronné du succès, ne s'agit pas seulement de libérer du joug allemand une partie du territoire de la noble Belgique occupée. Si vous enlevez le plateau de Thielt, si vous ouvrez la porte de Grand aux 20.000 chevaux de nos divisions de cavalerie, vous forcez l'ennemi à se replier sur l'Escaut et même au-delà. Votre avance victorieuse aura chassé les Allemands des départements du Nord dont nos compatriotes et vos parents subissent depuis quatre ans le douloureux esclavage.  
 « Allez combattre au milieu de valeureuses armées alliées et britanniques. Que la bravoure allemande, que le français montre sur tous les champs de bataille, en soit encore exaltée !  
 « L'aurore de la victoire définitive commence à embrasser l'horizon. Elle est faite des succès ininterrompus remportés depuis trois mois par les alliés en Orient, par les Américains en Argentine, par les Français de l'Argonne à Saint-Quentin, par les Anglais de Saint-Quentin à Ypres, par les Belges ici. « L'armée française des Flandres aura, elle aussi, demain, bien mérité de la patrie ! »

**M. Clemenceau dans les pays libérés**  
 Paris. — M. Clemenceau est allé lundi à Laon. Le général Mangin l'attendait à Soissons. Il fut reçu sur le parvis de l'Hôtel de Ville par l'adjoint-maire, le préfet de l'Aisne et l'archevêque de la Cathédrale. Il visita l'Hôtel-Dieu, la Cathédrale et la Préfecture, puis regarda le poste de commandement du général Mangin et repartit pour Paris à 14 heures.

**Une Épée d'honneur au Roi Albert I<sup>er</sup>**  
 Paris. — Pendant l'occupation ennemie, Bruxelles couvrit le projet d'offrir une épée d'honneur au roi Albert, des son retour dans la capitale. La maquette fut exécutée à Bruxelles et apportée à Paris par son auteur qui franchit, malgré les fils barbelés, la frontière hollandaise.  
 L'épée est terminée. Elle est en or, platine et pierres précieuses. La poignée représente l'aigle teuton vaincu par le lion belge, avec cette inscription : « La Belgique à son roi ».

**L'agitation en Roumanie**  
 20/10. — De violentes manifestations se sont produites à Jassy, où les locaux de l'organe gouvernemental, le « Gazettea Târlom » ont été envahis ; le matériel a été brisé. M. Ardeleanu fut tué.

## L'ALLEMAGNE RÉPOND AU PRÉSIDENT WILSON

Elle accepte d'évacuer les territoires occupés. Elle consent à arrêter les destructions inutiles. Le gouvernement allemand est responsable devant le Reichstag

BALE. — La réponse allemande au président Wilson est arrivée en Suisse. Elle est ainsi conçue :  
 « Le gouvernement allemand, en acceptant la proposition d'évacuation des territoires occupés est parti de l'idée que la fixation des conditions de l'armistice dépendrait de l'appréciation des conseils militaires sur la base de la relation existant actuellement entre les forces sur les fronts.  
 « Le gouvernement allemand espère que M. Wilson n'approuvera pas les exigences incompatibles avec l'honneur allemand.  
 « Il proteste contre les accusations de destructions inutiles, alléguant qu'elles sont toujours des nécessités pour couvrir la retraite. Il ajoute que des instructions pour respecter les propriétés furent données et que là où il y eut des excès de commis, les coupables seront punis.  
 « Le gouvernement allemand conteste le coulage des canots de sauvetage et demande une enquête à ce sujet.  
 « Afin d'éviter les empêchements à l'œuvre de paix, des ordres furent donnés aux sous-marins de ne pas torpiller les navires à passagers sans pourtant garantir que ces ordres furent-ils tous les sous-marins avant leur retour.  
 « La note ajoute que jusqu'ici la représentation populaire n'avait aucune influence sur la formation du gouvernement allemand, la Constitution ne prévoyant pas la représentation populaire dans les décisions sur la guerre et la paix.  
 « Cette situation est changée, le Gouvernement actuel est formé d'accord avec les désirs de la représentation populaire issue d'un scrutin égal, général, secret et direct.  
 « L'avenir tout Gouvernement devra avoir la confiance du Reichstag. La responsabilité du chancelier vis-à-vis du Reichstag est étendue et garantie.  
 « Le premier acte du nouveau gouvernement fut de proposer une loi modifiant la Constitution, afin que la représentation populaire soit consultée sur les décisions de paix et de guerre. La garantie du nouveau système réside non seulement dans les assurances légales, mais aussi dans la volonté du peuple allemand voulant énergiquement son développement.  
 « Le président demandant à qui lui et ses alliés ont affaire, a donc ainsi une réponse claire qui offre de paix et d'armistices vient d'un gouvernement libre de toute influence arbitraire et soutenu par l'énorme majorité du peuple allemand.  
 Berlin, 20 octobre. Signé : SOLF.

## Chronique Parisienne

Paris, 10 octobre.  
 Je vais vous parler de la grippe espagnole. Je puis le faire assez librement, car elle m'a jusqu'ici épargné.  
 Les médecins-députés affirment que le tabac est un préservatif excellent. Il y a environ soixante députés médecins. Leur opinion mérite une considération, parce qu'ils sont nombreux d'abord, ensuite parce qu'ils sont députés, enfin, parce qu'ils sont médecins. J'ajoute que je suis, jusqu'à présent, la démonstration vivante de l'efficacité de ce préservatif. Un monsieur ennemi a dû s'échouer sur la rive Nord sous le feu de notre artillerie.  
 Le même jour, les forces alliées se sont emparées de Zaitchar. Leurs éléments avancés sont parvenus à dix kilomètres de Paratchin.  
 Sur le Morava, les troupes serbes sont en contact au Nord d'Alcincatz et de Krouchevatz avec des forces allemandes fortement retranchées.

**Desroussaux le fils a deux personnalités.** A la Chambre, il soutient des motions parfois excessives et se distingue par des interruptions violentes et des discours véhéments. Et cependant c'est l'homme le plus doux et le plus bienveillant que je connaisse. Comment en serait-il autrement ? Le député Bracke est l'helléniste le plus fin de France et sous son vrai nom de Desroussaux, il était jadis maître de conférences en philologie grecque au Collège de France.

**Terreurs aux Lillois.** La première chose que les deux mille citoyens libérés du joug allemand aient réclamé au représentant du gouvernement à Lille — M. Naudin, l'ancien sous-préfet du Havre, qui a laissé un souvenir si précieux de son passage chez vous — c'est l'organisation immédiate du service des postes, afin de pouvoir correspondre avec leurs parents et amis essayés un peu partout sur le territoire.  
 Rien de plus légitime. Mais lorsque les Lillois recevront leur courrier, ils ne seront pas peu surpris de lire sur les timbres les nouvelles marques d'obliteration inventées par l'administration des postes.  
 Aux timbres de date et aux barres transversales, la fantaisie administrative a substitué des dessins lapidaires. Voici celle qui figurait sur une des dernières lettres que j'ai reçues :  
 Gaspiller, c'est trahir.  
 Economiser, c'est servir.  
 Conseils sages sous une forme à prétention lyrique, mais conseils qu'on est en droit de s'étonner de trouver sous des tampons administratifs. Ce M. Leburau est impayable ! Il ne se contente pas de donner le mauvais exemple en fait et en pour tout, il faut encore qu'il distribue des conseils.  
 M. Leburau gaspille le papier, le charbon, la lumière. M. Leburau gaspille tout, mais il sait ce que gaspiller c'est trahir. Alors, vous trahissez donc M. Leburau ? Sa seule excuse c'est son inconscience, car tout en gaspillant il s'imagine économiser.  
 En réponse aux conseils de l'administration des postes, je proposerais aux municipalités de faire placer dans tous les bureaux ces autres avis classiques :  
 « Mais ce que je dis, mais ne fais pas ce que je fais. »  
 Mais M. Leburau ne comprendrait pas, JEAN JAQUEMONT.

## Chronique Locale

**Mort au champ d'honneur**  
 M. Victor Fouques, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :  
 « Mitrailleur-armeur, exemple de calme et de sang-froid ; s'est révélé un courage magnifique pendant les derniers combats et particulièrement le 15 juillet 1918, où, sous le feu de l'ennemi, il remit en état son matériel endommagé. »  
 M. Fouques, qui est tombé au champ d'honneur, était employé avant la guerre à la Société des Extraits Victorieux et tenait un commerce à rue de l'Alsace, avec ses parents.

**Citations à l'Ordre du Jour**  
 De l'Armée :  
 Le maréchal des logis Pierre Vandervelde, du 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'assaut, a été cité à l'ordre de l'armée :  
 « Chef de char d'un sang-froid et d'une bravoure remarquables. Au combat du 23 juillet, le char de son chef de section ayant été immobilisé au cours de l'action par un obus, a pris résolument la direction du combat, s'attaquant à plusieurs reprises à des centres de résistance jusqu'à ce que leurs occupants soient tués en un instant. A cet instant, qu'une fois sa mission accomplie.  
 M. Pierre Vandervelde est le fils de notre concitoyen M. P. Vandervelde, négociant.

**Conseil Municipal du Havre**  
 Une séance publique aura lieu le 25 octobre 1918. Ordre du jour : 1. Communications. — 2. Questions et propositions.  
 Distinction belge  
 Nous apprenons avec plaisir que Mlle Lecalvez-Gardien, boulevard Amiral-Mouches, a été décorée de la médaille de la reine Elisabeth de Belgique.  
 Le gouvernement belge a voulu reconnaître par l'octroi de cette distinction les services rendus par cette dame aux réfugiés belges, si nombreux au Havre, et cet hommage est des plus justifiés.

## L'EMPRUNT

Le Conseil d'arrondissement du Havre s'est réuni le 14 octobre pour la présidence de M. Lallemand. Nous ne pouvons, à notre grand regret, donner dans ces colonnes le compte rendu de cette séance. Retenons cependant du compte rendu le passage suivant relatif à l'emprunt :  
 M. le sous-préfet donne lecture de l'appel fait par le Conseil général de la Seine-Inférieure à l'occasion de l'emprunt.  
 Le Conseil d'arrondissement aurait été heureux d'être associé à cette manifestation contre-signée par les sénateurs et députés, ainsi que par les présidents des Chambres de commerce du département.  
 La libération du territoire qui se poursuit chaque jour avec vigueur et que nous devons à l'héroïsme de nos indomptables soldats ne peut rester stérile ; il faut donner au gouvernement les moyens d'achever cette œuvre grandiose et le devoir de tout citoyen est de le seconder dans toute la mesure de ses moyens.  
 Le Conseil d'arrondissement ne doute pas que cet appel à la solidarité nationale sera entendu et compris ; il tient néanmoins à renouveler solennellement et par un pacte d'indemnité les Maires de vouloir bien s'en faire l'interprète auprès de leurs administrés.  
 Le succès de cet emprunt sera la réponse des civils aux victoires resplendissantes de nos armées. Le bon renom de la France l'exige.

**La Musique de la Garde Républicaine au Havre**  
 Nous apprenons que la musique de la Garde Républicaine, se rendra en notre ville, le mercredi 23 octobre, où elle donnera un grand concert au profit de l'œuvre de secours aux marins en danger de se noyer sur la plage de la Croisette.  
 Cette solennité aura lieu sous la présidence de M. Leygues, ministre de la marine.

**Sous-Officier belge récompensé**  
 Par décret en date du 20 septembre 1918, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, une médaille de sauvetage en bronze est conférée à Victor Suits, adjudant à l'armée belge, attaché au service de M. le comte de Paris, à Valenciennes au Havre, pour reconnaître le courage et le dévouement dont il a fait preuve, le 3 novembre 1917, en entrant résolument dans l'eau, pour porter secours à deux soldats en danger de se noyer sur la plage de la Croisette.

**Beaux-Arts**  
 Un artiste de talent personnel, M. Roger Picquart, dont les œuvres furent remarquées, aux Salons de Société des Artistes Français, exposé chez Mury, rue de la Bourse, une série de toiles intéressantes.  
 Il a groupé des genres divers qui présentent une synthèse de son art : paysages, portraits, motifs, scènes d'intérieur. L'ensemble est excellent.  
 Il accue une palette variée, un service d'un dessin serré sans sécheresse, un même temps qu'une recherche harmonieuse et souvent hardie dans l'interprétation des effets. Un paysage de Valenciennes, un type de « péqueno » normand attachés après d'un dessin d'une habile exécution, des « nature morte » sont les principaux éléments de cette exposition. Des détails sont remarquables, notamment une queue de peindre pour un genre où il apporte une observation attentive et minutieuse et dans l'expression harmonieuse des lumières et des reflets un art qui ne cesse de donner à une tenue digne et distinguée. — A. H.

**Communications de la Mairie**  
 Sucre pour les Prisonniers  
 MM. les épiciers sont informés qu'ils peuvent servir les tickets de sucre de prisonniers de septembre et octobre, un même ticket que les tickets pour malades, enfants et vieillards.  
 Bons de coque  
 Les bons de coque pour les personnes et les établissements ayant fait une déclaration en temps de guerre seront à déposer au Bureau du ravitaillement à partir du 21 courant.  
 La quantité restant en réserve de coque mise à la disposition de la Ville n'a permis que de donner particulièrement satisfaction aux demandes.  
 Le prix du coque pur à fusine, est ainsi fixé : Coque brut, 3 francs l'hecto ; coque n° 0, 3 fr. 40 l'hecto ; coque n° 1, 3 fr. 25 l'hecto.

**Epidémie de Grippe**  
 La grippe continue ses ravages et malheureusement les décès se multiplient. Aussi chacun prend maintenant toutes les précautions pour éviter le terrible mal. Les soins d'hygiène et d'antisepsie qui ont été indiqués sont excellents et chacun les a fait sien. Mais le meilleur moyen d'éviter la grippe est de ne pas pouvoir résister efficacement à la maladie est d'être fort, d'avoir un organisme capable de se défendre, de produire suffisamment d'antitoxines et d'anticorps. L'Ébuisse est le seul médicament qui a fait ses preuves dans ce cas. C'est le préventif idéal et le plus sûr moyen de défense pendant la maladie. Les attestations de médecins sont là pour le prouver. On trouve le médicament d'Ébuisse (6 fr. la boîte, impôt compris), 5, rue Moraine et dans toutes les pharmacies.

## OBSEQUES DE MILITAIRES

Les obsèques du soldat ELLE HENRI, du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied, domicilié à Bernay (Eure), auront lieu le 23 octobre, à 8 h. 1/2 du matin, à l'Hospice général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.  
 Les obsèques du caporal RENÉ-LOUIS BARTHELEMY, du 3<sup>e</sup> génie, domicilié à Bernay, le 23 octobre, à 10 h. 1/2 du matin, à l'Hospice général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.  
 Les obsèques du soldat MARCO EMMER, du 58<sup>e</sup> régiment d'artillerie, domicilié au Havre, caserne des Douanes, auront lieu le 23 octobre, à 8 heures du matin, à l'Hospice général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

## THÉÂTRES & CONCERTS

**Grand-Théâtre**  
 La Tosca — Mireille — Paillasse  
 M. Masson nous annonce pour le samedi 26 octobre : La Tosca, avec le ténor Girod, de la Mouselle, et M. Lafont, de l'Opéra-Comique.  
 Dimanche 27, en soirée, Mireille, avec Mlle Vautier, de l'Opéra-Comique, et M. Louis Maris, de l'Opéra.  
 Le spectacle sera terminé par Paillasse, avec le ténor Girod et M. Lafont.  
**Théâtre-Cirque Omnia**  
 Cinéma Omnia-Pathé  
 Chaque nouveau programme apporte régulièrement à nos fidèles habitués, les surprises les plus joliment sensationnelles : Ce soir, à 8 h. 45, début avec André Cornélis, drame de Paul Bourget, mise en scène de J. Kemm ; La pointe du glacier du Parc National de l'Isère (plein air) ; 8<sup>e</sup> série : 10, comique, joué par Prince-Réginal ; Chanson filmée, La Berceuse des Nuits, chantée par Mme Degill ; Le Mystère de la Double-Croix, 6 épisodes ; La Bar de l'Armée Verte, Attraction de M. Mias ; Soles, une parvenue, dans leurs danses et acrobatie musicale ; Dernières Actualités de la Guerre du Pathé-Journal au jour le jour. Patriote d'hydravion sur l'Estuaire ; La Sœur du Brésiliens, comique. Location gratuite.

## Importantes Conférences en Autriche

« On a vu l'Ungarischepost dit que M. Welter est arrivé à Vienne dimanche où il conféra longuement avec M. Burian. L'après-midi, une conférence des ministres communs avec les ministres présidents a eu lieu au ministère des affaires étrangères. »





FONDS DE COMMERCE A VENDRE LÉON DUBOIS

Fonds de Commerce

2, rue du Chillon, 2. — Le Havre

Cession de « Salon de Coiffure »

M. Pierre COESNON

36, rue de la Fontaine, 36 — Le Havre

M. Pierre-Henri COESNON, commerçant coiffeur, et Mme Eugénie-Alexandrine LEDAIN, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue de la Fontaine, n° 36, ont par acte s. p. daté du dix octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Salon de Coiffure que M. Pierre Coesnon exploite à cette adresse, y compris le matériel ainsi que le droit au bail, avec prise de possession fixée au trente et un octobre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (dernière publication).

Cession de « Royal Bar »

M. Henri GAMBÉRI

7, rue du Général-Faidherbe, 7. — Le Havre

M. Henri GAMBÉRI, cafetier-débitant, demeurant au Havre, rue du Général-Faidherbe, n° 7, a par acte s. p. daté du trente septembre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Café-Bar-Chambres meublées, à l'enseigne Royal Bar qu'il faisait valoir au Havre, rue du Général-Faidherbe, n° 7, y compris le matériel, le mobilier et les marchandises, avec prise de possession faite le cinq octobre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (dernière publication).

Cession de « Café-Débit »

Mlle Germaine JAHANDIER

72, rue François-Mazelin, 72. — Le Havre

Mlle Germaine-Alphonse JAHANDIER, commerçante, majeure, demeurant au Havre, rue François-Mazelin, n° 72, a par acte s. p. daté du premier octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Café-Débit qu'elle faisait valoir au Havre, rue François-Mazelin, n° 72, y compris le matériel, le mobilier et les marchandises, avec prise de possession fixée au sept octobre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (dernière publication).

Cession de Pavillon meublé

Mme veuve BIARD

51, rue de la Mailleraye, 51. — Le Havre

Mme Marie-Angèle DESCHAMPS, veuve de M. Albert-Dolphin-Gustave BIARD, demeurant au Havre rue de la Mailleraye, n° 51, a par acte s. p. daté du quatre octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Pavillon meublé qu'elle faisait valoir au Havre, rue de la Mailleraye, n° 51, y compris le droit au bail, avec prise de possession fixée au neuf novembre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (première publication).

Cession du Café des Côtes du Nord

Mme veuve OLLIVIER

9, rue du Général-Faidherbe, Le Havre

Mme Léonie LE PETIT, commerçante, veuve de M. Jean-Marie OLLIVIER, demeurant au Havre, rue du Général-Faidherbe, n° 9, a par acte s. p. daté du dix octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Café-Débit-Chambres meublées à l'enseigne Café des Côtes du Nord, qu'elle faisait valoir au Havre, rue du Général-Faidherbe, n° 9, y compris le matériel, ainsi que le droit au bail, avec prise de possession fixée au quinze octobre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (première publication).

Cession du Café-Bar « Au Petit Café Blanc »

M. et Mme Louis MALET

9, rue Edouard-Larue, 9. — Le Havre

M. Louis-Pierre-Marie MALET et Mme Augustine-Armante-Glémence OZÉRANS, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue Edouard-Larue, n° 9, ont par acte s. p. daté du quinze octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Café-Bar, à l'enseigne du Petit Café Blanc, qu'ils font valoir au Havre, rue Edouard-Larue, n° 9, y compris le matériel ainsi que le droit au bail, avec prise de possession fixée au quinze novembre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (première publication).

Cession de « Librairie-Papeterie-Journaux-Cabinet de lecture »

M. veuve SCHMAUCH

28, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 28. Le Havre

M. Marguerite-Justine SAUGEY, veuve de M. Jean SCHMAUCH, commerçante, demeurant au Havre, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, n° 28, a par acte s. p. daté du dix octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Librairie-Papeterie-Journaux-Cabinet de lecture, qu'elle fait valoir au Havre, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, n° 28, y compris le matériel ainsi que le droit au bail, avec prise de possession fixée à ce jour.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (première publication).

Cession du Café-Brasserie de Cidre « Au Canon Parisien »

M. et M. MARQUANT

61, rue Casimir-Deville, 61. — Le Havre

M. Alexandre-Abel-Victor MARQUANT et M. Juliette-Camille LACAILLÉ, son épouse, commerçants à Amiens, boulevard d'Alsace-Lorraine, n° 5, mais demeurant actuellement au Havre, rue Casimir-Deville, n° 61, ont par acte s. p. daté du vingt et un octobre mil neuf cent dix-huit, vendu le fonds de commerce de Café-Brasserie de cidre à l'enseigne Au Canon Parisien, qu'ils font valoir au Havre, rue Casimir-Deville, n° 61, y compris le matériel et les marchandises, ainsi que le droit au bail, avec prise de possession fixée au vingt-cinq octobre mil neuf cent dix-huit.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, est faite au Havre, rue du Chillon, n° 2, chez Léon Dubois (première publication).

Fonds à Vendre

Café-Débit-Meubles, petit loyer, 15 pièces, 10,000 fr.

Café-Epicerie-Débit, loyer 600 fr. deux appartements de 3 pièces, deux meubles, 8,000 fr.

Café-Débit, quartier ouvrier, 2,500 fr.

Café-Hôtel, 30 pièces, sur boulevard, 5,000 fr.

Epicerie-Primeurs, loyer 600 fr. Prix 7,500 fr.

Maison meublée, centre, 29 pièces, avec maison meublée, centre, 29 pièces, 20,000 fr.

Epicerie-Débit, loyer 800 fr. Prix 5,000 fr.

Cession de bail, rue passant, Café-Restaurant, 20 pièces, 10,000 fr.

Café-Meubles, 21 chambres, avec Métro-Café, près Le Havre, 41 chambres, écuries, remise, garage, buche, 4,000 fr.

Café-Bar-Tabac, centre, 12,000 fr.

Café-Débit, petit loyer, quartier ouvrier, 7,000 fr.

Café-Débit, près la gare Petit loyer, 4,000 fr.

Café-Hôtel, sur quai, 11 pièces, avec 15,000 fr.

Autres commerces en tous genres à vendre à tous prix

LÉON DUBOIS, 2, rue du Chillon, 2. — Le Havre

Cabinet Emile ROMY

45, Rue de Saint-Quentin - HAVRE

Près la Square Saint-Roch et la Caserne d'Épargne

13<sup>e</sup> Année — Maisons de Confiance

Renseignements sur toutes affaires civiles et commerciales. Consultations tous les jours.

Cession d'Épicerie-Liquides-Mercerie

Par acte s. p. M. Raymond CHERETS a cédé à une personne y dénommée son fonds d'Épicerie-Liquides et Mercerie qu'il exploite à Gravelle, avenue Félix-Faure.

Prise de possession et paiement comptant le 10 novembre 1918. Election de domicile au Cabinet ROMY, mandataire des parties. (2<sup>e</sup> Avis).

Fonds de Commerce à céder :

Café-Débit-Brasserie et Meubles, petit loyer, 8 chambres meublées. Affaires au café 150 fr. par jour. Prix 10,000 fr.

Café-Débit et Meubles. Tous frais couverts par sous-locations. Affaires au café 100 fr. par jour. Prix 7,000 fr.

Café-Débit-Restaurant et Meubles, sur quai, 10 chambres meublées rapportant de 400 à 500 fr. par mois. Affaires au café 200 fr. par jour. Prix 18,000 fr. (facile).

Café-Débit-Meubles, loyer 850 fr., 5 chambres meublées. Affaires au café 100 fr. par jour. Prix 8,500 fr. à débattre.

Petit Café-Débit, quartier ouvrier, bonne clientèle. Affaires 85 fr. par jour. Prix 5,000 fr.

Café-Débit-Meubles Loyer et frais payés par les chambres meublées. Affaires au café 120 fr. en moyenne. Prix 10,000 fr.

Café-Débit et Meubles sur le Cours, 3 chambres meublées. Affaires 120 fr. par jour. Prix 12,000 fr., à débattre.

Épicerie, Vins et Spiritueux, Cafés, Thé. Affaires 500 fr. par jour. Prix 12,000 fr.

Épicerie-Débit-Mercerie, bonne clientèle de quartier, tenue depuis 18 ans. Affaires 150 fr. par jour. Prix 8,500 fr.

Petite Épicerie-Débit 350 fr. de loyer. Affaires 85 fr. par jour. Prix 3,500 fr.

Épicerie et Brasserie à Gravelle, bon et beau quartier. Loyer 800 fr. Affaires 350 fr. p. jour. Prix 10,000 fr.

Épicerie-Liquides, quartier riches. Affaires 120 fr. par jour. Prix 4,500 fr.

Maison meublée, loyer 2,000 fr., 14 chambres, Prix 18,000 fr. Facilité.

Maison meublée, sur le Cours. Rapport 850 fr. par mois. Prix 15,000 fr.

Bon Café à l'avenue Epicerie-Débit, environs du Havre. Affaires 250 fr. par jour. Tenue depuis 20 ans. Prix 8,000 fr.

Gracieuse Librairie-Papeterie. Loyer 650 fr. Affaires 1,500 fr. par mois. Prix 5,500 fr.

Commerce pour Dames-Chaussures. Quartier commerçant, petit loyer, Affaires 300 fr. par jour. Prix 10,000 fr.

Renseignements gratuits sur tous fonds de commerce BIEN adressés au Cabinet Emile Romy, 45, rue de Saint-Quentin. (8573)

FONDS DE COMMERCE

Acheteurs sérieux, adressez-vous en toute confiance à

L'AGENCE COMMERCIALE

68, Rue Victor-Hugo, 68

qui possède un très grand choix de Fonds de toute nature, à prendre de suite, à des prix très avantageux.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

(84)

A CÉDER

ÉPICERIE-CRÈMERIE Loyer 600 fr., centre de la ville, belle rue, belle vue, population. Affaires de 300 à 400 fr. par jour, 3 chambres et cuisine. Long bail. Prix 6,000 fr. Se presser, on cède cause maladie.

CAFÉ-BAR centre de la ville, proximité grand marché, 500 fr. de loyer, 2 salles de café, 3 chambres et cuisine. Affaires, 150 fr. par jour. À prendre de suite pour 8,500 fr.

S'adresser à L'AGENCE COMMERCIALE, 68, rue Victor-Hugo, LE HAVRE.

CAFÉ-BAR et MEUBLES sur quai, 2 salles, loyer 500 fr. par mois. Affaires 300 fr. par jour. Bon logement personnel. (Demande 22 500 avec facilité. — Se retire des affaires.)

Affaire exceptionnelle

CAFÉ DE LA GARE situé au environs du Havre, 6 chambres meublées, électricité, téléphone. À vendre de suite (mari tué à l'ennemi), pour 9,500 fr.

Pour traiter, s'adresser à l'Agence Commerciale, 68, rue Victor-Hugo. 22 23 (8735)

Cabinet de M. CADIC

231, rue de Normandie, 231

Le Havre

Cession d'un Café-Débit-Brasserie de Cidre

2<sup>e</sup> Avis

Suivant conventions intervenues entre parties, M. Ernest VIGARIE, tenant Café-Débit-Brasserie de Cidre, au Havre, rue Borchelot, n° 10,

A cédé à une personne dénommée son dit fonds de commerce ainsi que le droit au bail des lieux où il l'exploite.

La prise de possession et le paiement aux conditions convenues auront lieu le premier novembre prochain.

Les oppositions, s'il y en a, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, entre les mains de M. Cadic, 231, rue de Normandie, au Havre.

Pour deuxième insertion : J.-M. CADIC.

Cession d'un Café-Débit

2<sup>e</sup> Avis

Suivant conventions intervenues entre parties, Mlle Lucienne DAVOINE, tenant Café-Débit au Havre, boulevard Amiral Mouches, n° 125,

A cédé à une personne dénommée son dit fonds de commerce, ainsi que le droit au bail des lieux où il l'exploite.

La prise de possession et le paiement aux conditions convenues auront lieu le premier novembre prochain.

Les oppositions, s'il y en a, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, entre les mains de M. Cadic, 231, rue de Normandie, au Havre.

Pour deuxième insertion : J.-M. CADIC.

CAUSE DE DÉPART RÉFUGIÉ CÈDE

Gentil Petit Restaurant

Bien situé, petite reprise, avec facilité de paiement. MOULINET, 44, rue Ganteiro, Rouen. (86172)

PAVILLON MEUBLÉ bien, confortablement moderne. Électricité, W.C. aux étages. Loyer 2,000 fr. Prix 2,500 fr.

MERCERIE-BONNETERIE Havre, loyer peu élevé, bon rapport. Prix demandé 7,500 fr.

CAFÉ-BAR Restaurant-Meubles, 10 ch., situation unique, avec brasserie, grande rue fréquentée, affaires mensuelles 8,000, avec 12,000 fr.

Pour traiter voir M. Albert CHENU, 34, rue du Chillon, Le Havre. 22 24 (8735)

Propriétaires des Pavillons et Maisons qui désirent vendre, adressez-vous en l'étude de M. METZGER, ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue, 1<sup>er</sup> étage, où vous trouverez des acquéreurs immédiats et au comptant.

DIGESTIONS DIFFICILES AIGREURS TIRAILLEMENTS OPPRESSIONS CRAMPES PHOSCAO LE PLUS PARFAIT RÉGULATEUR DES FONCTIONS DIGESTIVES LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

GARDIENNAGE-SURVEILLANCE Navires, Tentés, Magasins, Pavillons... LE SERVICE GARANTIT CONTRE LE VOL tout ce qu'il a en surveillance jour et nuit LE HAVRE : Avenue Vauban (près de la Morgue) NE PAS CONFONDRE AVEC DES SOCIÉTÉS SIMILAIRES

POUR LA FEMME JOUVENCE de l'Abbé SOURY uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

POUR PRESERVER VOS BRONCHES Pour vous garantir ou pour vous guérir des rhumes, toux, bronchites, asthmes, catarrhes, grippe, prenez chaque jour du GOUDRON-GUYOT

LA TEINTURE IDÉALE permet aux MÉNAGÈRES de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS ; coton, laine, mi-laine, soie, etc. VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

LE THERMOGÈNE Voici les froids et l'humidité avec leur cortège de Rhumes, Bronchites, Rhumatismes, Maux de gorge, Lumbagos, Douleurs, Névralgies, Torticolis, Points de côté, etc. C'est le moment de se préserver d'avance chez soi une boîte de THERMOGÈNE

Cabinet Dentaire RAYMOND Mécanicien-Dentiste 127, Cours de la République (près le Rond-Point) SPECIALITÉ DE PROTHÈSE DENTAIRE

MARGARINES Dépôt central : 88, rue Jules-Lecesse MaD—(6555) VERRES DE LAMPES en Gros SEVESSAND Frères 25, rue du Général-Faidherbe, 25 MaD—(77012)

SCHAMPOING DES DRUIDES Supérieure au meilleur pour le lavage de la Chevelure et la disparition radicale des lentes.

Biens à Vendre Étude de feu M. DUBOSC, notaire à Montivilliers ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 7 Novembre 1918 à 3 heures.

ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 14 Novembre 1918, à 3 heures, des immeubles suivants : PREMIER LOT Une Maison d'habitation située au Havre, rue Saint-Jehan, n° 17, comprenant : 1<sup>er</sup> un corps de bâtiment sur la rue, de 2 étages de 2 pièces chacun, caves au-dessous ; 2<sup>o</sup> court dans laquelle se trouvent 2 autres corps de bâtiment au fond de la cour, de 3 étages d'une pièce chacun ; le tout contenant 77 mètres carrés.

ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 14 Novembre 1918, à 3 heures, des immeubles suivants : PREMIER LOT Une Maison d'habitation située au Havre, rue Saint-Jehan, n° 17, comprenant : 1<sup>er</sup> un corps de bâtiment sur la rue, de 2 étages de 2 pièces chacun, caves au-dessous ; 2<sup>o</sup> court dans laquelle se trouvent 2 autres corps de bâtiment au fond de la cour, de 3 étages d'une pièce chacun ; le tout contenant 77 mètres carrés.

ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 14 Novembre 1918, à 3 heures, des immeubles suivants : PREMIER LOT Une Maison d'habitation située au Havre, rue Saint-Jehan, n° 17, comprenant : 1<sup>er</sup> un corps de bâtiment sur la rue, de 2 étages de 2 pièces chacun, caves au-dessous ; 2<sup>o</sup> court dans laquelle se trouvent 2 autres corps de bâtiment au fond de la cour, de 3 étages d'une pièce chacun ; le tout contenant 77 mètres carrés.

Cabinet Dentaire Ch. MOTET G. CAILLARD, Successeur CHIRURGIEN-DENTISTE Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris et de l'École Dentaire Française 17, Rue Marie-Thérèse (angle de la rue de la Bourse) LE HAVRE MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS Prothèse Dentaire Réparations immédiates

UNE POULE revient à 4 centimes par jour avec la Poule qui remplace le grain. Notice O. 1.1. RAYOLET, 16, rue Saint-Marco, PARIS. (6489)

DERNIER AVIS C'est irrévocablement les derniers jours que j'achète et paye argent comptant LES VIEUX DENTIERES AUGÉ, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 44, au 2<sup>e</sup> étage, LE HAVRE. 22 24 26 28 30. (87154)

CHANGEMENT D'ADRESSE L'Ecole de Chauffeurs 34, Rue Duquesne, 34 est transférée 9, rue de Fécamp Les Brevets se passent au Havre TOUS LES VENDREDIS LOCATION D'AUTOS AVIS On demande des Conductrices pour l'Armée — Ma VD (8086)

AVIS La GRÉSYLEINE Le Désinfectant le plus PUISSANT DÉINFECTANT, ANTISEPTIQUES, Hygiène, Saineté EN VENTE par bidons de 1, 5, 12, 25 litres. S'adresser chez M. Louis PICOT, seul distributeur, rue Joseph-Morlet, 88, Le Havre. (86604)

ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 14 Novembre 1918, à 3 heures, des immeubles suivants : D'une Ferme, sise à Octeville-sur-Mer, leuduit les Petites Vallées, comprenant cour-masure plantée d'arbres fruitiers et de haies (toute, édifice de maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, pâture, terres de labour, mare, le tout contenant 1 hectare 91 ares 90 centiares, moyennant 300 fr. par an plus impôt, moyennant 9 hectares 9 ares 35 centiares. Mise à prix : 10,000 fr. Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

ADJUDICATION à Montivilliers, le Jeudi 14 Novembre 1918, à 3 heures, des immeubles suivants : D'une Ferme, sise à Octeville-sur-Mer, leuduit les Petites Vallées, comprenant cour-masure plantée d'arbres fruitiers et de haies (toute, édifice de maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, pâture, terres de labour, mare, le tout contenant 1 hectare 91 ares 90 centiares, moyennant 300 fr. par an plus impôt, moyennant 9 hectares 9 ares 35 centiares. Mise à prix : 10,000 fr. Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

IMPRIMERIE du Petit Havre 35, Rue Fontenelle LETTRES DE DÉCES Travail soigné et Exécution rapide